

## **Conditions Générales d'Utilisation**

## **Conditions Générales d'Utilisation**

# **Conditions Générales d'Utilisation des Services**

## **du site [www.Lessenot-patrimoine.com](http://www.Lessenot-patrimoine.com)**

Les présentes Conditions d'Utilisation (« Conditions ») s'appliquent à toute utilisation des Services accessibles depuis le site [www.Lessenot-patrimoine.com](http://www.Lessenot-patrimoine.com) par une personne physique non commerçante (« Vous » ou « Client »). . » Qui veut nous confier l'achat ou la vente d'or ou de métaux précieux. Lessenot-patrimoine agit en qualité de commissionnaire. L'utilisation des services accessibles sur ce site implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client. Le marché des titres sur ce site est réservé aux personnes physiques majeures, agissant à titre non professionnel et résidant en France métropolitaine. Pour toute autre destination soumise à taxation, merci de nous contacter au préalable pour connaître le taux de commission applicable aux prestations intermédiaires.

- Services Accessibles depuis le Site

Ce site est géré et édité par Lessenot-patrimoine / TM&G MIRANY FINANCES

Il permet aux clients d'autoriser Lessenot-patrimoine / TM&G MIRANY FINANCES à acheter et vendre en ligne de l'or et une certaine quantité de métaux précieux dans les conditions précisées dans les présentes conditions générales de vente.

Lessenot-patrimoine se réserve le droit de refuser à tout client l'accès à ses services. La précédente commande du client a fait l'objet d'un événement de paiement, ou/et le produit en vente fourni au travers de divers éléments indique qu'il s'agit d'une fraude.

Nous nous réservons également le droit de refuser toute transaction avec des clients qui auraient des litiges, refuser de divulguer leur identité ou fournir des informations incorrectes. Si nous sommes obligés de le faire selon la réglementation en vigueur, veuillez lui demander.

- Informations générales sur l'achat et la vente d'or

Tout investissement implique certains risques associés aux fluctuations du marché. Par conséquent, les clients qui achètent et vendent de l'or ou des métaux précieux doivent être

conscients qu'il n'y a aucune garantie de leurs bénéfices sur les plus-values, pas plus que les commissionnaires ou les acheteurs/négociants finaux agissant en tant qu'intermédiaires. Toute décision du client d'acheter ou de vendre de l'or relève de la responsabilité du client et Lessenot-patrimoine n'agit qu'en qualité de commissionnaire.

Les transactions commerciales sur l'or sont soumises à des taxes. Pour information, les principales réglementations fiscales applicables à ces opérations sont disponibles dans notre guide fiscal. Cependant, ces informations sont fournies à titre informatif uniquement et peuvent ne pas refléter les dernières modifications législatives ou réglementaires. En aucun cas, ils ne doivent être interprétés comme des conseils ou des conseils fiscaux.

En cas de doute, il est conseillé de faire appel à un conseiller indépendant qui pourra vous accompagner lors de votre transaction.

- Vente de Produits par le Client

### **1.1. Vos ventes de Produits**

**Lessenot-patrimoine agit en qualité d'agent commercial.**

**Par conséquent, Lessenot-patrimoine vendra vos produits en or ou en d'autres métaux précieux tels que l'argent, l'or, le rhodium, le platine ou le palladium en son nom et pour votre compte.**

**Pour les produits en or, seuls les produits d'investissement en or sont vendus par notre intermédiaire.**

**Veillez nous consulter pour d'autres métaux précieux.**

**Les faux bijoux, les articles ne contenant pas de métaux précieux ou les bijoux plaqués or ne peuvent pas être vendus par notre intermédiaire.**

**Pour le besoin des présentes :**

- Est considéré comme de « l'Or d'investissement », au sens de l'article 298 sexdecies A du Code général des impôts,
  1. L'or sous la forme d'une barre, d'un lingot ou d'une plaquette d'un poids supérieur à un gramme et dont la pureté est égale ou supérieure à 995 millièmes, représenté ou non par des titres ;
  2. Les pièces d'une pureté égale ou supérieure à 900 millièmes qui ont été frappées après 1800, ont ou ont eu cours légal dans leur pays d'origine et dont le prix de vente n'excède pas de plus de 80 % la valeur de l'or qu'elles contiennent.
- Est considéré comme de l'Or Boursable , les pièces et lingots appartenant à la catégorie d'Or Investissement, en bon état.
- Est considéré comme du « Vieil Or », l'or cassé, les déchets ou débris d'or, or dentaire, pièces en mauvais état, or présent dans un bijou ou dans tout autre objet et de manière générale, tout Produit en or n'appartenant pas à la catégorie d'Or Investissement.

- Est considéré comme de « l'Or Non Boursable », tout Or Investissement ou Vieil Or n'appartenant pas à la catégorie d'Or Boursable.
- Est considéré comme un « Produit », tout produit en or ou en métal précieux, acheté ou vendu par un Client en application des présentes conditions générales.

#### ***a. Méthode d'évaluation***

Les produits non vendus sont évalués par la direction en fonction de leur poids, de leur nom et de leur qualité.

Pour déterminer la qualité de l'or envoyé, les experts en gestion de l'or doivent effectuer des tests chimiques, y compris l'utilisation de traces d'acide, qui peuvent provoquer une décoloration ou l'apparition de crevasses à la surface de l'or.

Les experts travaillent dur pour minimiser la décoloration ou les rayures, mais celles-ci sont inhérentes à l'expertise de l'or et des métaux précieux. Par conséquent, une simple décoloration ou des lacunes ne sont jamais de la responsabilité de Lessenot-patrimoine.

Concernant l'évaluation de la valeur des Produits d'Or Non Boursables, Lessenot-patrimoine garantit des prix minimum de rachat, dès lors qu'elle dispose de

Clients intéressés par de tels Produits.

#### ***b. Tarifs de référence pour l'évaluation***

Ces prix minima peuvent varier à la hausse, en fonction des critères d'expertise tels que la qualité et la quantité des produits vendus ainsi qu'en fonction de l'évolution des cours.

Ces prix minimums sont les suivants :

- Prix Garanti Minimum : 55% du cours au g titré / gramme de 18k (750/1000°) \*
- Prix Garanti Minimum : 50% du cours au g titré / gramme de 14k (585/1000°)
- Prix Garanti Minimum : 45% du cours au g titré / gramme de 9k (333/1000°)

\* Sur la base de 1g de 18k d'origine française (tête d'aigle) sauf "or creux" ou doté d'une part significative du bijou en matière non précieuse

\*Cours titré : cours de référence x le pourcentage (titre) (cours : 2ème fixing de Londres)

Ces prix sont communiqués pour des produits correspondant à de l'or cassé, des broutilles ou des bijoux sans aucune autre valeur que le métal qui y est incorporé. Ils sont susceptibles d'être revus à la hausse en cas d'expertise favorable et en fonction des produits reçus.

Compte tenu de la rareté des ventes d'autres métaux précieux effectuées par nos Clients, nous tenons à votre disposition la liste des tarifs usuellement pratiqués, sur simple demande.

#### **1.2.1. Formalisation de la Proposition d'achat et Conclusion du contrat d'intermédiation**

Une fois l'évaluation de votre produit effectuée conformément aux règles et à la nature du produit mentionnés au paragraphe précédent, un exemplaire des présentes conditions

générales et un exemplaire détaillant le contrat intermédiaire fourni par Lessenot-patrimoine, notamment en ce qui concerne le poids, la qualité et les conditions tarifaires (« Proposition d'achat ») vous seront envoyées via votre adresse e-mail.

Cette proposition d'achat est valable dans les 24 heures à compter de la date d'émission du contrat par Lessenot-patrimoine. Lorsque le délai de 24 heures expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il sera automatiquement prolongé de vingt-quatre heures. Le délai peut également être prolongé d'un commun accord.

Pour éviter toute ambiguïté, l'email de confirmation envoyé par le client pour vérification finale de la proposition d'achat doit comporter en pièce jointe le contrat intermédiaire signé.

« Je confirme avoir lu et accepté l'ensemble des dispositions du contrat n° [indiquer le numéro du contrat figurant sur le document] joint au présent email et avoir accepté les conditions générales qui lui sont annexées ».

Un bordereau d'achat valant reddition de compte est adressé au Client à la date de réception de son acceptation de la Proposition d'achat, lorsque le produit concerné constitue de l'Or Investissement.

En cas de refus exprès de la Proposition d'achat le contrat est réputé n'avoir jamais été conclu et Lessenot-patrimoine s'engage à renvoyer les Produits dans un délai d'une semaine à compter de la demande de restitution envoyée par email ou lettre recommandée par le Client.

Les Produits sont retournés par envoi en valeur déclarée (ou recommandé avec accusé de réception si le montant est inférieur à 1000 €), à l'adresse mentionnée par le Client.

Les frais de retour et d'assurance sont à la charge de Lessenot-patrimoine, sauf abus manifeste de la part du Client.

### **1.2.2. Droit de rétractation applicable à la vente par le Client de Vieil Or**

Lorsque le produit vendu par l'intermédiaire du courtier n'est pas de l'or d'investissement, le client dispose de 48 heures après avoir accepté la recommandation d'achat pour exercer le droit de rétractation décrit au présent article 5.4.4.

Le client n'a pas besoin de justifier ni de payer d'amende pour exercer son droit de rétractation.

Les clients qui souhaitent exercer le droit de rétractation, utilisent le formulaire de rétractation détachable joint au contrat de vente

Afin d'exercer son droit de rétractation, le client doit adresser à Lessenot-patrimoine un formulaire détachable dans les 48 heures suivant la date et l'heure d'acceptation de la proposition d'achat pour permettre l'envoi de la date et de l'heure de l'attestation.

Si le délai de 48 heures expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'envoi ou la remise du formulaire dans le délai imparti a pour effet d'annuler le contrat d'intermédiation.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client doit rembourser à Lessenot-patrimoine le prix perçu, le cas échéant, et en contrepartie, Lessenot-patrimoine lui restituera les Produits.

A défaut de restituer les Produits achetés, Lessenot-patrimoine versera au Client une somme équivalente au double du prix de vente perçu pour les Produits achetés.

A défaut d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti, le contrat d'intermédiation est conclu définitivement. Un bordereau d'achat valant reddition de compte est adressé au Client une fois le délai de rétractation écoulé.

Le Client est informé qu'il ne bénéficie pas de délai de rétractation lors de la vente d'Or D'investissement, en application de l'article L.224-99 du Code de la consommation.

### **1.2.3. Paiement du prix**

Le paiement du prix se fait exclusivement par virement sur le compte bancaire indiqué par le Client.

Lors du paiement des Produits d'Or Boursable, un décompte mentionnant la nature des Produits vendu par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine, ainsi que le cours retenu en application des dispositions de l'article 5.4.1 et le détail des frais et commissions mentionnés à l'article 7 est adressé au Client.

Dans tous les cas, le prix de la vente avant prélèvement de la taxe sur les Métaux précieux et de la CRDS, le montant de la taxe sur les Métaux précieux et de la CRDS, et le montant du prix réglé au Client, après prélèvement de la taxe sur les Métaux précieux et de la CRDS, ou de la taxe sur les plus-values réelles selon option du Client, sont indiqués au Client.

### **5.5. Garantie**

Le Client déclare et garantit être pleinement propriétaire des Produits vendus par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine.

Il s'engage à fournir à Lessenot-patrimoine toutes les informations devant être renseignées dans le livre de police.

- Achat de Produits par le Client

### **2.1. Produits disponibles à l'achat**

Les Produits pouvant être commandés sur notre site sont ceux référencés sur le lien suivant :

- <https://www.Lessenot-patrimoine.com>

Compte tenu des fluctuations du marché de l'or et des métaux précieux, nous ne pouvons garantir l'approvisionnement des Produits. En cas d'indisponibilité des Produits commandés,

nous nous engageons à en informer immédiatement nos Clients qui pourront dans la limite des stocks disponibles acheter d'autres Produits.

## **2.2. Modalités d'achat**

Le client peut payer par :

- virement bancaire

La livraison ne se fera qu'après purge des délais légaux de contestation.

Il doit également préciser si son ordre est « au mieux » ou « limité à un cours ».

L'ordre est dit « au mieux » lorsque Lessenot-patrimoine a instruction d'exécuter la commande, quel que soit le cours à la date à laquelle l'ordre correspondant à la commande est exécuté.

L'ordre est dit « limité » lorsque Lessenot-patrimoine a instruction de n'exécuter la commande que si le cours de l'or à la date à laquelle l'ordre correspondant à la commande est exécuté, est inférieur ou égal à la limite indiquée par le Client. Les ordres limités ne sont valables qu'à partir de dix mille (10 000) € d'achat.

Si le Client souhaite modifier l'ordre d'achat limité, il doit transmettre ses nouvelles instructions par email à Lessenot-patrimoine via [finance@Lessenot-patrimoine.com](mailto:finance@Lessenot-patrimoine.com). Si Lessenot-patrimoine reçoit les nouvelles instructions du Client le matin avant 11h00, la modification de son ordre d'achat limité sera prise en compte le jour même à 13h00, sous réserve que les fonds correspondant à l'ordre d'achat aient au moins été réceptionnés depuis la veille, comme mentionné à l'article 6.3. Si Lessenot-patrimoine reçoit les nouvelles instructions du client après 11h00, la modification de son ordre d'achat limité ne sera prise en compte que le lendemain à 13h00 (sous la même réserve que les fonds aient été réceptionnés au moins depuis la veille de la date à laquelle l'ordre est exécuté).

La date à laquelle l'ordre correspondant à la commande est exécuté est définie à l'article 6.3 des présentes.

A défaut de précision, l'ordre est considéré comme donné « au mieux ».

En toute hypothèse, l'ordre doit préciser :

- le produit commandé (type de pièces, de lingots, etc.) ;
- les quantités demandées ;
- s'il est au mieux ou limité avec validité fin de mois (ordre à passer au cours du jour d'exécution de la commande tel que défini à l'article 6.3);
- toute information nécessaire à sa correcte exécution ;
- son souhait ou non d'obtenir le Produit sous scellés et le cas échéant la quantité par scellés;
- En l'absence de précision suffisante, votre commande ne pourra être exécutée, sans que la responsabilité de Lessenot-patrimoine ne puisse en aucun cas être recherchée.

A défaut, la commande ne sera pas traitée.

A réception de la commande du Client, Lessenot-patrimoine lui adresse un email expliquant le déroulement de la procédure d'achat, variable par définition en fonction des instructions du Client.

En tout état de cause, les achats de Produits par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine donnent lieu à l'envoi à nos Clients d'un bordereau de vente (valant reddition de comptes avec notre Client), comprenant notamment un récapitulatif des Produits, de leurs poids et de leurs cours.

Si le Client est d'accord avec les informations figurant dans l'email envoyé par Lessenot-patrimoine, il procède au virement des fonds nécessaires au traitement de sa commande sur le compte bancaire communiqué par Lessenot-patrimoine.

### **2.3. Passation de l'ordre par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine**

Lessenot-patrimoine exécute votre ordre en plaçant l'ordre correspondant sur le marché concerné. Les ventes via Lessenot-patrimoine sont réalisées le lendemain de la réception du virement. C'est le cours considéré lors de la facturation.

Aucune commande ne peut être traitée tant que les fonds ne sont pas crédités sur le compte Lessenot-patrimoine ou le compte de la société de vente via Lessenot-patrimoine.

Lorsque le montant transféré par le client est supérieur au coût de la commande passée, en raison des fluctuations du prix de l'or, Lessenot-patrimoine compense le solde par virement bancaire.

Lorsque la commande est limitée et n'a pas été exécutée du fait du dépassement du cours maximum autorisé par le Client, et que le Client souhaite annuler définitivement ses ordres, les fonds sont restitués dans un délai maximum de 48h.

### **2.4. Absence de droit de rétractation**

Au titre de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, « le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ».

Le cours de l'or étant soumis aux fluctuations des taux du marché financier, le Client ne peut exercer de droit de rétractation qu'une fois les ordres passés pour son compte.

### **2.5. Livraison de la commande**

Le client est responsable des frais de livraison et lui sera facturé sur le bordereau de vente.

Si le montant de la vente est inférieur à mille cinq cents euros (1 500 euros), le produit commandé sera expédié par courrier recommandé avec accusé de réception. Au-delà de ce montant, le produit sera expédié via le service valeur déclarée de La Poste.

Les produits commandés par les clients seront expédiés sous 48 à 72 heures en moyenne à compter du jour où Lessenot-patrimoine exécute la commande.

Cependant, ce délai ne tient pas compte des problèmes de transport indépendants de notre volonté (grèves ou difficultés rencontrées)

Transporteur). Il peut également varier en fonction de la disponibilité et de la valeur du produit.

## **2.6. Signature du bon de livraison**

Quelles que soient les modalités de livraison de la commande, le Client doit signer le bordereau de livraison de la poste lorsqu'il réceptionne les Produits commandés.

Le Client, à réception de sa commande, doit vérifier que l'emballage n'a pas été violé, et que son poids correspond au poids mentionné sur le bordereau.

S'il constate une anomalie ou un vice, ou s'il souhaite faire une remarque, il doit refuser de recevoir la commande et la retourner à Lessenot-patrimoine sans y toucher.

## **2.7. Défaut de livraison**

Lessenot-patrimoine ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'un défaut ou retard de livraison notamment en cas d'indication erronée ou incomplète de l'adresse de livraison.

En cas de retard de livraison de plus de trois jours ouvrés par rapport au délai indicatif de livraison mentionné dans le courriel de confirmation de la livraison, le Client doit vérifier auprès de son bureau de poste distributeur habituel s'il n'a pas de colis en instance.

En cas d'absence de colis, le Client doit immédiatement avertir Lessenot-patrimoine afin de lui permettre de prendre toute mesure adéquate et de signaler le vol éventuel.

- Frais et Commissions

## **3.1. Frais appliqués aux principales transactions**

Les opérations effectuées en ligne par les Clients sont soumises au paiement de frais, tels que précisés ci-après :

### **3.1.1. Taxe sur les métaux précieux - FISCALITÉ**

Tout impôt, taxe ou autre charge à payer en application de la réglementation française sur les métaux précieux sont à la charge exclusive des Clients.

Une taxe forfaitaire sur les métaux précieux sera directement prélevée sur le prix que nous vous réglons en cas de vente par le Client d'un Produit par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine.

Cette taxe est de 11,5% (TMP de 11% et CRDS de 0,5%).

Lorsque vous êtes en mesure de justifier du prix et de la date d'acquisition du produit vendu (donc de présenter une facture nominative ou acte de succession ou acte de donation), vous



pouvez également opter pour la taxe sur la plus-value réelle au taux de 36,2% plus abattement de 5% par année de détention à partir de la 2ème année révolue.

Attention, cette présentation n'a pas vocation à constituer une consultation fiscale et ne saurait engager la responsabilité de Lessenot-patrimoine. L'attention des Clients est attirée sur le fait que les dispositions fiscales évoluent régulièrement. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un conseil fiscal.

### **3.1.2. Frais d'expédition**

En cas d'achat d'or par le Client, un forfait de 30 € vous est facturé à titre de frais de port (à domicile) et d'assurance par envoi (chaque envoi ne pouvant dépasser 100 000 € en raison de la limitation du montant assuré).

Ces frais sont prélevés par Lessenot-patrimoine directement sur le prix d'achat des produits.

### **3.1.3. Frais de Scellé**

Si vous souhaitez que l'or acheté vous soit expédié dans des sachets scellés, un forfait de 10 € par sachet vous sera facturé. Un sachet peut contenir jusqu'à :

- 25 pièces (format napoléon 20 francs)
- 5 pièces (format 50 Pesos, Krugerrand etc.)

Le Scellé Boursable garantit la qualité boursable des pièces auprès de notre société.

Si le Client souhaite que les Produits commandés sont expédiés dans un sachet avec un scellé émis par la CPoR, ou si la nature des Produits commandés implique un envoi dans un sachet scellé émis par la CPoR, un forfait de 15 € est facturé par sachet.

## **3.2. Commissions applicables aux transactions d'achat et de vente de Produits d'or Boursable et d'Argent d'investissement uniquement sur le site Internet**

Notre commission, d'un minimum de 10 euros, est calculée en fonction de la valeur totale de l'opération :

- Commissions applicables à l'Or
- 3% pour les transactions en dessous de 5 000 €
- 2,5% pour les transactions entre 5 000 € et 10 000 €
- 1,9% pour les transactions entre 10 000 et 50 000 €
- 1,5% pour les transactions supérieures à 50 000 €
- Commissions applicables à l'Argent d'investissement
- 10% pour les transactions inférieures à 1 000 €
- 5% pour les transactions inférieures à 10 000 €
- 3% pour les transactions supérieures à 10 000 €

La TVA n'est applicable que sur les lingots et lingotins en Argent

Pour le besoin des présentes, « l'Argent investissement » désigne les produits d'argent pouvant être achetés sur le Site.

- Droits de propriété

Le contenu des données et informations fournies par Lessenot-patrimoine sur le Site ainsi que tous les textes, images, sons et illustrations contenus sur le Site sont la propriété exclusive de Lessenot-patrimoine.com

- Transfert des risques

Les risques de perte ou de détérioration des Produits sont supportés par l'expéditeur des Produits achetés ou vendus.

Lorsque le Client envoie ses Produits, il supporte les risques de perte ou de détérioration jusqu'à la réception par Lessenot-patrimoine sachant qu'il peut assurer l'envoi jusqu'à 5 000 €.

Lorsque Lessenot-patrimoine expédie au Client les Produits achetés par celui-ci ou retournés suite à la non conclusion du contrat de vente, Lessenot-patrimoine supporte les risques de perte ou de détérioration jusqu'à la réception des Produits par le Client.

La partie qui supporte les risques, ne pourra en aucun cas réclamer un dédommagement à l'autre partie, en cas de perte, détérioration ou vol, sauf à prouver l'existence d'une faute à l'origine de la perte.

Lessenot-patrimoine pourra être déchargée de son obligation de livraison en cas d'intervention d'un cas de force majeure, notamment, sans que cette liste soit limitative : guerres, émeutes, grèves, ou actions concertées du personnel chez nos prestataires. L'impossibilité de livraison consécutive à un cas de force majeure, entraîne le remboursement du prix, lorsque celui-ci a déjà été réglé par le Client.

- Données personnelles

Lessenot-patrimoine attache une importance toute particulière au respect des données à caractère personnel qu'elle peut être amenée à collecter concernant les Clients.

Les données collectées sont nécessaires au traitement des transactions demandées.

Seules les données marquées d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignées. Vos données sont exclusivement destinées aux personnes en charge de gérer vos commandes. Le cas échéant, notre service de support technique peut également être destinataire de vos données lorsque la survenance d'un bug vous empêche de finaliser votre transaction.

En toute hypothèse, ces données sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la

Protection des Données et avec celles de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes et de la réglementation communautaire.

La copie de la carte d'identité et le justificatif de domicile vous sont demandés pour nous permettre de satisfaire à nos obligations légales en matière de lutte contre le blanchiment.

Chaque Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement des Données personnelles le concernant, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les données collectées par Lessenot-patrimoine sont réservées à son usage interne et ne font l'objet d'aucune commercialisation auprès de tiers. Elles ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers, sauf si vous l'avez autorisé expressément lorsque vous avez rempli nos formulaires en ligne.

Compte tenu de la nature des transactions effectuées sur le Site, les données collectées sur un Client lors d'une transaction sont conservées pour la durée de la prescription légale.

Par ailleurs, pour toutes les opérations d'Or Investissement d'un montant égal ou supérieur à 15 000 €, Lessenot-patrimoine conserve ces données pendant six (6) ans à l'appui de sa comptabilité conformément aux dispositions de l'article 298 sexdecies E du Code général des impôts.

Des cookies peuvent s'installer automatiquement sur le logiciel de navigation lors de son accès au Site.

Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier le visiteur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur notre Site. Le paramétrage du navigateur permet éventuellement de refuser les cookies selon la procédure décrite dans l'onglet « Option Internet » du navigateur. Pour tout renseignement sur nos cookies, vous pouvez vous référer au bandeau Cookies qui apparaît lors de la première connexion sur le Site.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles vous disposez du droit de saisir la CNIL.

- Garantie Légale

Lessenot-patrimoine est tenue des défauts de conformité des Produits qu'elle vend pour le compte de ses Clients dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Le Client qui agit en garantie légale de conformité :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la livraison du Produit pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des dispositions des articles L.217-9 et L.217-10 du code de la consommation,
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion, pour lesquels cette dispense est valable pendant 6 mois.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

- Responsabilités

Lessenot-patrimoine n'a pas vocation à conseiller le Client sur l'opportunité d'effectuer un achat ou une vente d'or ou de métaux précieux.

Lessenot-patrimoine ne garantit en outre aucunement la réalisation d'une plus-value par le Client.

Lessenot-patrimoine ne garantit pas davantage le cours de l'or au moment de la réalisation de l'ordre du Client, sauf lorsque la commande donnée est « limitée ».

La responsabilité de Lessenot-patrimoine ne saurait en aucun cas être engagée en cas de défaillance des moyens de télécommunication, du serveur qui héberge le Site ou tout site Internet, ou de non-réception des emails ou courriers envoyés par le Client.

Les données accessibles depuis le Site sont éditées à titre purement indicatif et ne sauraient se substituer aux informations délivrées par des organismes officiels.

Le Client reconnaît le droit de Lessenot-patrimoine d'interrompre temporairement l'accès au Site, lorsque celui-ci ou tout serveur lié fait l'objet d'une opération d'actualisation ou de maintenance. Dans cette hypothèse, Lessenot-patrimoine s'efforcera de limiter l'inconvénient pour les Clients en réduisant le délai d'interruption au temps minimum nécessaire pour réaliser l'opération en cause.

Lessenot-patrimoine ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure à sa volonté, tels que notamment : catastrophe naturelle, guerre, tremblement de terre, incendie, explosions, émeutes, intervention des autorités gouvernementales, intempéries, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunications.

A ce titre, la responsabilité de Lessenot-patrimoine ne saurait être engagée en cas de différence entre les estimations fournies sur le Site et le montant réel de la transaction effectuée. Sa responsabilité ne saurait davantage être retenue en cas de grève, dysfonctionnement du marché de l'or, interruption de la cotation de l'or, ou pour tout cas de force majeure.

- Partenaires

Lessenot-patrimoine est affilié avec un réseau de sociétés implantées dans les principaux pays d'Europe dont la France, avec lesquelles vous pouvez vendre directement votre or et autres métaux précieux.

Ces agences peuvent être localisées sur notre Site et disposent d'une fiche de renseignement.

Lessenot-patrimoine ne saurait cependant en aucun cas être responsable des informations délivrées par ces agences. Lessenot-patrimoine ne peut davantage être tenu pour responsable des contrats que vous concluez directement avec ces agences.

- Blanchiment

Le Client s'interdit de réaliser toute opération, par l'intermédiaire de Lessenot-patrimoine, qui pourrait s'apparenter à du blanchiment de capitaux acquis dans le cadre d'activités illégales.

En outre, Lessenot-patrimoine est tenu de tenir à jour un « livre de police », communicable aux autorités judiciaires à leur demande.

A cette fin, tout Client qui souhaite vendre des métaux précieux par notre intermédiaire doit nous fournir une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

- Contact

Vous pouvez contacter Lessenot-patrimoine en nous écrivant à l'adresse suivante : **TM&G MIRANY FINANCES** (Lessenot-patrimoine.com), 998 CHE DE SAINT MAYMES 06600 ANTIBES ou par téléphone au **04.13.33.65.65**

Nous nous efforcerons de répondre à votre demande dans les meilleurs délais.

- Divers

En cas de nullité de l'une des dispositions des présentes Conditions générales, celle-ci sera remplacée par une disposition dont le contenu sera le plus similaire possible à la disposition annulée, sous réserve que la nouvelle disposition soit équilibrée et ne porte pas atteinte aux droits des Clients.

Les intitulés des articles des présentes Conditions générales ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Aucun fait de tolérance par Lessenot-patrimoine, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Lessenot-patrimoine, prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

- Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

En cas de différend, le Client pourra adresser sa réclamation par écrit à **finance@Lessenot-patrimoine.com**

Le dispositif de saisine du médiateur est décrit sur son site internet :

La saisine du médiateur par le Client doit intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Lessenot-patrimoine.

En l'absence de résolution amiable, toute difficulté se rapportant à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, sauf en cas d'attribution de compétence territoriale différente en application du droit de la consommation.